

La Lettre de l'UCR FO



Dossier Pouvoir d'achat
■ pages 4 à 7



**+ 10 % d'augmentation
immédiate en 2023
de nos retraites et pensions**

Ce n'est que justice sociale
pour bien vivre sa retraite

Nom : _____ Prénom : _____
Signature : _____

**CNR : lettre
de Frédéric Souillot
à Emmanuel Macron**
■ page 3

**Mise en œuvre de la réforme
des retraites :
le grand bazar !**
■ page 7

**Et si on délocalisait
les vieux ?**
■ page 12

**Le 24 octobre, pour exiger
10% d'augmentation de
nos retraites et pensions...
Rassemblements devant
les préfectures et Matignon !**

Sommaire

Dossier Pouvoir d'achat
Communiqué des 9, pétition,
Prix de l'électricité,
suppression du chèque vacances,
frais de santé
=> pages 4 à 7

Mise en œuvre de la réforme
des retraites, le grand bazar !
=> page 7

AGIRC-ARRCO : négociation
sur la nouvelle convention
=> Page 8

Dividendes, hausse record
au niveau mondial
Communiqué : allègements
des cotisations sociales pour
les entreprises
=> Page 9

Rapport Pires-Beaune:
un rapport de plus !
=> Page 10

Déserts médicaux
La pénurie de médicaments
=> Page 11

Et si on délocalisait les vieux ?
=> Page 12

Intervention FO au CDCA 49
sur le Projet régional de santé
=> Page 13

La vie de l'UCR
=> Pages 14 et 15

RETRAITES

• Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique

Revalorisation de 0,8% au 1^{er} janvier 2023

Régime complémentaire AGIRC-ARRCO : revalorisation de 5,12% au 1^{er} novembre 2022

• Régime général

Plafond des ressources au 1/01/2023 : 1 352,23 €/mois

Minimum contributif (moins de 120 trimestres) : 709,13 € brut/mois

Minimum contributif majoré (120 trimestres et plus) : 847,57 € brut/mois

• Fonction publique

Le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève à 1 204,64 €/mois pour au moins 40 ans de service, 717,78 €/mois à partir de 15 ans de service majoré de 2,5 points/an entre 15 et 30 ans de service, puis de 0,5 point/an entre 30 et 39 ans de service

• Majorations

Sans conditions de ressources 10% pour 3 enfants au moins. Sous conditions : 5% pour un enfant à charge, 1 210,90 €/mois pour aide d'une tierce personne

• Pension de réversion

Dans le privé (régime général) : 54% du montant de la pension du défunt ou de celle qu'il aurait pu percevoir. Avoir au moins 55 ans.

Montant maximum au 1/01/2023 : 989,82 €/mois

Plafond de ressources : 23 441 € brut /an pour une personne seule et 37 506 € brut par an pour une personne vivant en couple

- Minima de pension de réversion (pour 60 trimestres) : 306 €/mois

- Majoration de pension de réversion par enfant à charge : 103,79 €/mois (sous conditions)

- Majoration pour conjoint à charge : depuis le 1^{er} janvier 2011, elle est supprimée mais perdure toutefois pour les pensionnés qui en bénéficiaient avant cette date, sous réserve que le conjoint à charge remplisse la condition de ressources. Le montant de cet avantage est inchangé à 50,81 € par mois mais le plafond de ressources est relevé à 902,64 € par mois depuis le 1^{er} juillet 2022.

- Pour les retraites complémentaires : 60% de celle du défunt sans condition de ressources. Condition d'âge : 55 ans pour tous si le décès est intervenu à compter du 01.01.2019. Avant 55 ans (ARRCO) et 60 ans (AGIRC)

Dans la Fonction publique : 50% du montant de la pension du défunt mais pas de conditions d'âge ni de ressources. Peuvent s'ajouter une réversion RAFP si versée en rente, de la majoration de pension si 3 enfants élevés 9 ans avant leur 16^e anniversaire et de la rente d'invalidité si le défunt la touchait.

ASPAS

(Allocation de solidarité aux personnes âgées, anciennement minimum vieillesse)
Montant maximum attribué par mois : 961,08 € pour une personne seule.

Le montant attribué est égal à la différence entre le montant annuel maximum de l'ASPAS (961,08 € x 12) soit 11 532,96 €. Si vos ressources sont de 8 000 € par an, le montant de l'ASPAS est de 3 532,96 € (11 532,96 - 8 000).

- Lorsque les deux membres du couple bénéficient de l'allocation, le montant maximum par mois est de 1 492,08 €, soit 17 904,96 € par an. Si les ressources du couple sont de 13 000 €/an, le montant de l'ASPAS est de 4 904,96 €/an (17 904,96 - 13 000). Récupérable sur succession dépassant 39 000 €.

EN BREF

• Plafond mensuel

de la Sécurité sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 3 666 €

• SMIC brut : au 1^{er} janvier 2023 :

11,27 €/heure, soit 1 709,28 € brut/mois pour 151,67 heures

Minimum de traitement dans la fonction publique : 1 712,06 € brut/mois

• Indice des prix à la consommation (INSEE)

Variation août 2022/août 2023 : + 4,9%

Variation janv. 2023/avril 2023 : + 2,5%

RETENUES

• CSG 8,3% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022 est supérieur ou égal à 23 564 € pour une part et 36 144 € pour deux parts

• CSG 6,6% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022 est supérieur ou égal à 15 183 € pour une part et 23 291 € pour deux parts

• CSG 3,8% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est inférieur à 15 183 € mais supérieur à 11 614 € pour une part et inférieur à 23 291 € mais supérieur à 17 816 € pour deux parts.

• Exonération de CSG et de CRDS pour les retraités dont revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est inférieur à 11 614 € pour une part et 17 816 € pour 2 parts.

• CASA 0,3% et CRDS 0,5% sur les pensions si le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est supérieur à 15 183 € pour une part et 23 291 € pour deux parts.



Secretariat général

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
☎ 01.40.52.86.01

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 1^{er} septembre 2023

Objet : Conseil national de la Refondation

Monsieur le Président de la République,

Nous vous remercions de l'invitation que vous avez bien voulu nous adresser à la prochaine réunion du CNR du 7 septembre prochain.

Conformément au courrier que nous vous avons adressé l'an passé, Force Ouvrière ne participera pas à ce rendez-vous.

FO considère toujours qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui, en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, conduit à diluer la parole des organisations syndicales et affaiblit le rôle des acteurs sociaux. Pour FO, il n'y a qu'un seul CNR, issu de la résistance à la fin de la seconde guerre mondiale.

Ne pas participer au CNR ne signifie pas pour FO refuser de dialoguer. Toutefois, nous aurions souhaité que « la nouvelle méthode partenariale pour bâtir des consensus » vous conduise à renoncer à une réforme des retraites injuste et brutale, rejetée par une immense majorité de la population et la totalité des organisations syndicales.

FO agit et continuera d'agir dans le cadre des instances existantes, y compris au niveau territorial, animée par un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

FO souhaite ici redire son opposition à la réforme de l'indemnisation chômage que vous avez engagée, qui introduit la contracyclicité et réduit fortement les droits des allocataires et réaffirme son attachement à une assurance chômage dont la gouvernance reste paritaire.

FO continue à revendiquer une véritable augmentation des salaires, la révision des ordonnances travail, la nécessité de créer des emplois de qualité, entre autres par la réindustrialisation du pays, une transition climatique soucieuse des préoccupations sociales, le maintien et le développement des services publics, une véritable politique pour le grand âge, pour défendre et faire progresser les droits des travailleurs et la justice sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la République.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général



**Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité,
pour l'augmentation des salaires et l'égalité femmes-hommes**

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tél. : 01 40 52 84 38
Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Frédéric Souillot • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° 0123 S 07294 • ISSN n° 1147-9574 • Impression Imaye Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

Pouvoir d'achat des Français

Jusqu'à quand va-t-on subir les effets de l'inflation ?

En cette rentrée, c'est la préoccupation première des Français et, en particulier des retraités. Et pour cause...

Car contrairement à ce qu'on nous rabâche sur tous les tons, on n'en a pas fini avec l'inflation.

Selon l'Insee, les prix dans l'alimentaire étaient en juillet 12,7% plus élevés qu'un an

plus tôt, soit un léger ralentissement par rapport à juin (+13,7%).

Au total sur deux ans, l'inflation dans les grandes surfaces est supérieure à 21%, selon le média spécialisé LSA associé au panéliste Circana.

Quant à Dominique Schelcher, Pdg de Système U, il déclare : «L'inflation sera durable, et c'est un paramètre nouveau qu'il va falloir prendre en compte».

Voilà pour l'alimentaire et on ne parle pas du coût de l'énergie. En 2023, les Français ont subi une augmentation de +25% et, depuis 2006, les Tarifs réglementés de vente de l'électricité ont augmenté de +63% ! Et pourtant, cela ne suffit pas puisque la ministre Agnès Pannier-Runacher nous annonce une nouvelle hausse pour 2024 mais, comme cette dame est généreuse, l'augmentation ne devrait pas excéder 10%...

Sans parler du coût de l'essence... et ce n'est pas l'annonce provocatrice d'Élisabeth Borne autorisant les fournisseurs à vendre à perte qui va y changer quelque chose...

Cela a déjà, et va avoir encore plus dans les mois qui viennent, des conséquences redoutables en particulier pour les plus démunis.

Voici ce que dit le Secours

populaire dans son dernier baromètre : «Le Secours populaire tire la sonnette d'alarme sur la précarité en France. Il note que cette année 18% des sondés vivent à découvert. C'est trois points de plus qu'en 2022. 31% des ouvriers, 25% des employés et 24% des Français ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat admettent ainsi être à découvert. 34% des sondés considèrent que leurs revenus leur permettent seulement de boucler leur budget, c'est deux points de moins que l'an passé. En revanche, 47% des sondés affirment parvenir à mettre de l'argent de côté. 58% ont déjà eu le sentiment d'être sur le point de connaître une situation de pauvreté (76% des 35-44 ans, soit 9 points de plus qu'en 2022 ; 74% des ouvriers et 71% des personnes vivant avec un enfant de moins de 18 ans). 38% ont même déjà vécu cette situation».

Dans ces conditions, l'initiative du groupe des 9 organisations de retraités de faire signer une pétition exigeant «10% d'augmentation des retraites et pensions tout de suite» et d'aller porter les signatures aux préfets et à la Première ministre, doit être couronnée de succès. En tous cas, l'UCR-FO, les UDR-FO et les sections fédérales de retraités vont s'y employer.



Les 9 organisations de retraités UCR CGT, UCR FO, CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR, UNIR se sont réunies le 13 septembre au siège de la FSU pour faire le point de la situation, en particulier en ce qui concerne la campagne de pétition qu'elles ont engagée dès la mi-juillet pour exiger une augmentation immédiate de 10% des pensions et des retraites.

Malgré la période, cette campagne a rencontré un réel écho puisque la pétition a d'ores et déjà recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures dont près de 27 000 sur le site «change.org» à la date du 13 septembre dernier.

L'aggravation de la situation conduit les 9 organisations à renforcer et populariser leur action.

Selon l'Insee, en juillet, les prix de l'alimentaire étaient 12,7% plus élevés qu'un an plus tôt. Au total, sur deux ans, l'inflation dans les grandes surfaces est supérieure à 21%...

Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} juillet 2023, la perte du pouvoir d'achat s'élève à 8,4% en moyenne et monte jusqu'à 10,2% pour les retraités ayant subi en 2018 l'augmentation de la CSG.

Et, dans le même temps, on apprend que les plus grandes entreprises françaises ont versé plus de 46 milliards d'euros à leurs actionnaires au cours du second trimestre 2023.

TROP C'EST TROP !

Plus que jamais nos organisations invitent leurs adhérents et plus généralement l'ensemble des retraités à dire «Ça suffit !» en signant la pétition «**+ 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions**». Elles appellent toutes leurs structures départementales à organiser en commun des campagnes de signatures sur les marchés, dans les lieux publics...

Sur cette base et après avoir centralisé les résultats, elles décident de faire de la journée du mardi 24 octobre 2023 une journée de rassemblements et de manifestations devant les préfectures et devant Matignon pour faire entendre à ceux qui nous gouvernent l'exigence des retraités : «+ 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions».

Paris, le 13 septembre 2023

Campagne de pétition



+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : Prénom.....

Signature :

Augmentation du prix de l'électricité

Une dérèglementation catastrophique pour les Français

Le gouvernement a annoncé une nouvelle augmentation du prix de l'électricité au 1^{er} août 2023.

Cette hausse de +10% vient s'ajouter à celle de +15% du 1^{er} février 2023. En 2023, les Français vont donc subir une augmentation de +25% en une année. Depuis 2006, les Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) ont augmenté de +63% !

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a rappelé fin juin 2023 que «le gouvernement a limité à +15% TTC la hausse moyenne des TRVE au 1^{er} février 2023, alors que le calcul des coûts de fourniture réalisé par la CRE à cette date aurait donné une hausse théorique de 99%. Au 1^{er} août 2023, les TRVE théoriques se situent désormais 74,5% TTC au-dessus des tarifs gelés actuellement en vigueur».

La fin programmée du bouclier tarifaire fin 2024 va probablement générer de nouvelles hausses en 2023 d'un niveau très important pour réaliser un rattrapage par rapport au prix déterminé par la CRE.

Pour FO Énergie, ces augmentations des TRVE sont purement et simplement la conséquence de la dérèglementation du marché de l'énergie.

Aucun gouvernement depuis ces vingt dernières années n'a eu le courage d'une part de réaliser un bilan contradictoire de l'ouverture des marchés et, d'autre part, de reconnaître que cette ouverture est un échec total.

Il en va pourtant de l'intérêt général tant cette ouverture des marchés condamne les Français, les entreprises et les industries à être les victimes des marchés financiers.

FO Énergie trouve inacceptable de faire payer aux consommateurs le prix du

maintien d'une concurrence idéologique et purement artificielle.

À l'heure des enjeux portés par l'électricité, à l'heure de l'impératif climatique et de l'avenir du secteur énergétique français, il faut mettre un terme à ce désastre économique et social qui ne sert en rien l'intérêt général, mais plutôt celui des marchés financiers.

Contraint par l'Europe d'aligner les prix de l'électricité sur ceux du gaz, ces augmentations successives ne sont malheureusement qu'un début, car il s'agit du début de la fin du bouclier tarifaire. Le contribuable qui est aussi consommateur aura encore à régler la note dans les mois à venir. C'est pourquoi FO Énergie porte un projet d'avenir : le Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée.

.....
Communiqué de la Fédération de l'Énergie et des Mines FO (FNEM-FO)

Communiqué

Suppression du bénéfice du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités

L'UCR-FO a pris connaissance de la circulaire de la Direction générale de l'administration de la Fonction publique (DGAFP) datée du 25 juillet et diffusée le 1^{er} août qui supprime le «bénéfice» du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités à compter du 1^{er} octobre 2023.

Selon la DGAFP, cette mesure qui s'inscrit dans le cadre des coupes budgétaires exigées pour chaque ministère par E. Macron et E. Borne, va toucher près de 20 000 personnes retraitées chaque année remettant ainsi en cause la possibilité pour ces dernières de pouvoir partir en vacances.

Cette mesure s'inscrit également dans une politique qui voit le pouvoir d'achat des retraités diminuer

depuis des années.

Ainsi, depuis 2017, depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron qui s'est fait élire en promettant : «Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé», ce dernier a baissé de 7,6% et leur a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4% et 3,3 mois pour les 30% de retraités qui ont subi la hausse de la CSG).

Aussi, l'UCR-FO exige la suppression de la circulaire du 25 juillet et le rétablissement du chèque vacances pour les retraités. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la campagne* engagée par le groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIR-Solidaires, FGR FP, LSR et UNRPA Ensemble & Solidaires) exigeant 10% d'augmentation immédiate en 2023 des retraites et pensions.

.....
*Notons que cette campagne a recueilli, depuis le 12 juillet, plus de 25 000 signatures sur Change.org (<https://chng.it/DWNh5nnd88>).

Paris, le 29 août 2023

LES FRAIS DE SANTÉ DES FRANÇAIS ONT AUGMENTÉ DE 75% EN CINQ ANS

Selon une étude de Cofidis rendue publique le 13 avril, le budget annuel des frais de santé des Français a augmenté de 75% depuis cinq ans, passant de 715 euros par an en 2018 à 1 249 € en 2023.

26% des sondés déclaraient avoir renoncé à se faire soigner au cours des douze derniers mois. Avec les familles, les 25-35 ans sont ceux qui abandonnent le plus les soins. Les plus jeunes, 18-24 ans, sont aussi près de 40% à avoir du mal à payer leurs frais de santé.

Pour y faire face, plus de 40% des personnes sondées évoquent mettre en place des «stratégies» et adapter leurs comportements. Comme comparer les prix entre pharmacies, demander à ne se faire prescrire que des médicaments génériques ou remboursés, privilégier les rendez-vous chez des méde-

cins sans dépassement d'honoraires...

Si les Français dépensent plus, c'est principalement parce que le reste à charge est élevé. Il est aujourd'hui estimé à 288 euros par an, soit 46 € de plus qu'en 2018. Les soins dentaires et d'optique ont le reste à charge le plus élevé. Et sont donc les moins accessibles : plus de la moitié des Français interrogés déclarent renoncer à soigner leurs dents, dont 60% des plus de 50 ans.

Bien évidemment, si les tarifs jouent un rôle préjudiciable à l'accès aux soins, la démographie médicale, le manque de lits et de places disponibles, donc plus globalement les déserts médicaux sont les causes principales du renoncement aux soins.

.....

Source : Apolline Le Romanser dans *Libération* daté du 12 avril 2023

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES RETRAITES

LE GRAND BAZAR !

La réforme des retraites est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023. Bien évidemment, Force Ouvrière continuera à combattre cette réforme injuste et injustifiée et, en particulier, tous ses effets néfastes tant qu'elle n'aura pas été abrogée.

À ce propos, Force Ouvrière constate que, malgré les propos qui se veulent rassurants du ministre Dussopt et du directeur de la CNAV, Renaud Villard, force est de constater que la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par les décrets d'application s'effectue dans les pires conditions tant pour les assurés que pour les agents.

D'après les remontées des syndicats FO des personnels des CARSAT, les agents en charge du traitement des dossiers travaillent dans l'urgence et sont livrés à eux-mêmes.

Ainsi, le syndicat FO CARSAT Sud-Est explique dans un tract :

«Aucune formation, aucun échange mais pire encore chaque jour, une avalanche de mails, de tableaux, de notes d'instruction, une multiplication de consignes qui disent tout et son contraire. [...]

Les agents doivent interroger la totalité des assurés, afin de savoir s'ils ont été sportif de haut niveau durant leur carrière, [...] sans réponse à cette question, le dossier ne peut pas être traité ! [...]

Il en est de même concernant les femmes, elles doivent systématiquement être interrogées pour savoir si elles ont eu des indemnités maternité avec cette fois-ci une subtilité

supplémentaire en cas de réponse positive qui permettra de traiter leur dossier ou au contraire de le bloquer en attendant la suite des notes d'application non encore établies à ce jour. [...]

Les dossiers des ex-invalides sont totalement bloqués car ils ne peuvent être traités avec l'applicatif. Ils sont donc automatiquement en feu rouge c'est-à-dire non mis en paiement. Comme c'est le cas également des assurés non reconnus inaptes pour lesquels les dossiers seront aussi bloqués et vont grossir la pile des dossiers en attente.

Une fois de plus ce sont les assurés les plus précaires qui seront impactés !»

Cette situation n'est pas propre au Sud-Est.

On retrouve la même situation en Bretagne, dans les Pays de la Loire et dans bien d'autres endroits...

« Avant la réforme, on était déjà dans les choux au niveau du traitement des dossiers », témoigne Constance, employée de la CNAV en Île-de-France auprès de France Télévision. « Si on rajoute à cela de nouvelles règles à assimiler et le nouveau système informatique, tout ça va encore créer du retard », souffle-t-elle. « On part d'une situation où, sur les deux dernières années, on n'arrivait déjà plus à traiter les dossiers en temps et en heure ».

Dans ces conditions Force Ouvrière revendique :

- les effectifs nécessaires dans tous les secteurs ;
- la réouverture de tous les accueils physiques et libres dans les antennes ;
- l'augmentation générale des salaires.

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

La négociation sur la nouvelle convention a débuté le 5 septembre

Force Ouvrière demande la suppression pure et simple du coefficient de solidarité et une revalorisation conséquente des retraites complémentaires

La première séance paritaire de la négociation sur le pilotage stratégique de l'AGIRC-ARRCO a eu lieu le 5 septembre dernier. Elle avait pour objet de définir le champ de la négociation et de commencer à travailler à une structure cible, sans préjuger de la fin de la négociation.

En propos liminaires, FO a rappelé que la convention de l'AGIRC-ARRCO venait à son terme, l'ouverture de cette négociation, prévue de longue date n'est en rien liée à la réforme des retraites rejetée par l'immense majorité de la population et la quasi-totalité des salariés.

Aussi, il est primordial de débattre du coefficient de solidarité (bonus/malus), des comptes de l'AGIRC-ARRCO en excédent et des réserves qui n'ont jamais été aussi hautes. Ce sont les retraités qui ont dû réaliser des efforts, il est primordial qu'ils bénéficient d'un retour à meilleure fortune !

FO a, en outre, réitéré son refus d'un régime par capitalisation et restera fermement attachée à un régime par répartition. [...]

FO a rappelé qu'elle n'était pas favorable au pilotage du régime par les réserves. Si elle ne le remettra pas nécessairement en cause pour cet accord, afin de garder une certaine stabilité, il est en revanche nécessaire que ce pilotage soit rediscuté dans les années à venir. [...] Concernant la valeur du point, FO considère que la valeur d'achat du point doit être indexée sur les salaires. Quant à la valeur de service du point, cette dernière doit être définie selon l'option la plus avantageuse entre l'inflation ou l'évolution des salaires. FO considère en effet qu'il n'est pas envisageable que les

retraités perdent du pouvoir d'achat à cause des entreprises qui pourraient réaliser de la modération salariale. [...]

FO demande la suppression pure et simple du coefficient de solidarité. Le report de l'âge légal de départ à la retraite ainsi que les 43 annuités ont pour conséquence que de nombreuses personnes vont devoir travailler beaucoup plus longtemps. De fait, la suppression de ce coefficient semble de bonne gestion car il ne se justifie plus. A minima, FO propose de conserver le coefficient majorant.

De plus, FO demande une extinction immédiate du coefficient minorant, il n'est pas juste et justifié qu'il soit échelonné dans le temps. [...]

L'AGIRC-ARRCO estime que les effectifs de nouveaux retraités subissant un coefficient de solidarité (malus) seraient d'environ 230 000 en 2023. Ce chiffre augmenterait légèrement les années suivantes et serait en moyenne de 260 000 sur la période 2023-2037.

Les coefficients majorants (bonus) bénéficieraient à plus de 30 000 nouveaux retraités en 2023. En l'absence de réforme, ce nombre aurait dû continuer de croître mais le relèvement de l'âge légal et les hypothèses de comportement retenues (par exemple les assurés qui seraient partis à 64 ans hors réforme avec un bonus, vont maintenir leur départ à 64 ans avec la réforme, sans bonus, voire avec un malus) font que leur nombre va diminuer progressivement. On estime qu'en 2037, ils seraient environ 15 000 à bénéficier d'un coefficient majorant.

(Extraits de la circulaire confédérale datée du 6 septembre 2023)

Dividendes

Hausse record au niveau mondial

Les dividendes mondiaux ont progressé de 4,9% au second trimestre 2023 et atteint un record. En France, la croissance des dividendes est encore plus spectaculaire.

Au second trimestre, les dividendes ont atteint un record à 568,1 milliards de dollars au niveau mondial, selon Janus Henderson. Sur un an, ils ont progressé de 4,9%.

La France n'est pas en reste puisque les versements aux actionnaires atteignent

un nouveau record : 53,9 milliards de dollars, en hausse de 13,2% par rapport à 2022. La croissance annuelle des dividendes des entreprises françaises dépasse largement la moyenne mondiale au second trimestre.

Ce sont les banques qui ont assuré la moitié de la croissance des dividendes mondiaux. Le secteur bancaire a conforté son rang de premier contributeur, avec 85,3 milliards de dollars de versements (+19,7% sur un an). En effet, elles sont, avec les producteurs d'hydrocarbures, les deux secteurs qui redis-



tribuent le plus de dividendes.

Dans le top 10 mondial, on retrouve trois sociétés françaises : BNP 4,7 milliards de dollars, Sanofi 4,5 milliards et Axa 3,5 milliards.

(Source : Devizu.news)

Communiqué

Les allègements de cotisations sociales en constante hausse menacent les comptes de la Sécurité sociale

Le dernier rapport de l'URSSAF Caisse nationale fait état d'un montant total des allègements de cotisations sociales employeurs de 73,6 milliards d'euros pour l'année 2022, en hausse de 13,1% par rapport à 2021. Ces exonérations de cotisations patronales, sans contrepartie, pèsent lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale. Entre 2012 et 2022, leur montant a été multiplié par 2,7 dans le secteur privé, passant de 25,5 à 72,7 milliards d'euros.

Au cours des trente dernières années, tous les gouvernements ont multiplié ces mesures, avec une accélération récente, notamment avec la transformation en 2019 du CICE en allègements pérennes de cotisations. Cette mesure qui coûte environ 20 milliards d'euros par an, a été actée alors même que de nombreuses études ont mis en avant un effet nul ou au mieux très limité sur l'emploi au regard des moyens consacrés.

En outre, les exonérations de cotisations sur les plus bas salaires conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu qualifiés au détriment d'emplois mieux rémunérés. Cela les incite également à limiter les augmentations de salaires afin d'optimiser les exonérations perçues. Entre 1980 et 2022, le taux effectif de cotisation au SMIC est passé de 45% à moins de 10%.

Les mesures d'exonérations de cotisations sociales ne cessant de s'empiler, la cotisation représente désormais à peine plus de 50% du financement de notre modèle social. Ces politiques d'exonérations, engagées depuis 1993, fragilisent doublement le financement de la protection sociale.

Elles participent d'une part au remplacement de la cotisation par l'impôt et à l'étatisation du financement de la Sécurité sociale. D'autre part, il est devenu possible de déroger au principe de la compensation totale qui prévalait depuis 1994.

Dans un tel contexte, FO revendique le rétablissement des règles de gestion de la Sécurité sociale, pilier de la République sociale, garante de la couverture de chacun contre les risques de toute nature, à travers un système complet d'assurance sociale financé par les cotisations et administré par les représentants des bénéficiaires.

Paris, le 29 août 2023

Rapport Pires-Beaune

**Perte d'autonomie/RAC* :
un rapport de plus !**

La Première ministre, par lettre, missionne la députée Pires-Beaune en décembre 2022 sur le niveau de prise en charge de la perte d'autonomie de la dépendance en établissement et à domicile. La députée missionnée vient de rendre ses conclusions dans un rapport proposant des pistes supplémentaires à celles déjà connues.

Près de 15 ans plus tard et 5 rapports plus loin, le manque de moyens est réaffirmé par le document de plus de 550 pages. Dans un contexte de prise en charge de plus en plus complexe fort d'un enchevêtrement illisible, le rapport préconise impérieusement une réforme.

Dans sa conclusion le rapport note : «Naturellement, il est indispensable de renforcer les moyens – humains donc financiers – dévolus à la prise en charge des personnes âgées dépen-

dantes. Les métiers du prendre soin, en particulier dans le champ des personnes âgées, demeurent indispensables et constituent une richesse justifiant des investissements importants. Il est tout autant nécessaire de renforcer la qualité des prises en charge. Il est aussi incontournable de restructurer l'offre en établissement et à domicile, et d'investir dans les structures pour garantir qu'elles répondent aux standards attendus. Enfin, le virage domiciliaire devra, lui aussi, être renforcé et privilégié au regard de la dynamique de vieillissement et du souhait des Français de rester si possible à leur domicile.»

Si dans sa conclusion la rapporteur constate que seul 24% des résidents en EHPAD ont la capacité d'honorer financièrement leurs besoins, elle démontre que «l'argent public» a une répartition discutable. La différence de prise en charge en établissement est manifeste et varie dans un rapport de 1 à 5. Les soutiens publics (APA) sont insuffisamment redistributifs. L'Aide sociale à l'hébergement (ASH) est très

encadrée par l'obligation alimentaire et le recours sur succession. La fusion proposée par la députée des sections soins et dépendance alimente une proposition de financement élargissant l'assiette de la CSG. Le pilotage et la gouvernance seraient partagés dans un nouveau service territorial de l'autonomie (SPTA) sous la responsabilité des ARS et des conseils départementaux. Le dispositif serait expérimenté dans 4 départements. Une nouvelle Allocation universelle solidaire d'autonomie en établissement (AUSAE) articulant aides et soutiens comblerait un potentiel de 5 milliards d'euros. Par contre, les allègements de cotisations sociales aux entreprises non compensées (plus de 70 milliards par an) restent une piste non explorée par le rapport...

Mais dans sa dernière intervention la Première ministre actionne une enveloppe de 100 milliards d'euros pour les établissements médico-sociaux. Nous sommes donc très éloignés d'une réponse adaptée aux besoins de la prise en charge de la perte d'autonomie tant en établissement qu'à domicile.

Un rapport de plus qui présente une situation dégradée qui dégage des pistes. Seront-elles suivies ?

Pour FO, la prise en charge de la perte d'autonomie se doit être assumée par l'Assurance maladie. La 5^e branche dilue les financements et provoque une inégalité des prises en charge par les conseils départementaux.

*Reste à charge.

ON A LU POUR VOUS

Dargaud l'éditeur présente ainsi cet album de bande dessinée de 176 pages. «Bienvenue dans la Résidence Autonomie ! Quoique le mot "autonomie" est un tantinet exagéré. En réalité, cet établissement pour personnes âgées est l'ultime étape avant l'entrée en Ehpad. Envoyé par Pôle Emploi, Marc apprend les fondamentaux du métier. Se chausser d'une paire de baskets, parler fort en entrant dans la chambre des résidents et ne pas oublier de mettre le frein sur un déambulateur. Ensuite, il lui reste le plus difficile : gérer les relations avec les pensionnaires, entre ceux qui mettent la télé à fond, celui qui l'insulte et celui qui le drague gentiment, sans parler des embouteillages de déambulateurs devant l'entrée de la cantine. Entre rire jaune et humour noir, Éric Salch lève le voile sur le quotidien des pensionnaires de ce type de résidence, dans une tragi-comédie qui nous tend le miroir sans complaisance de la situa-

tion des vieux... pardon, des "seniors" dans notre société».

Ce livre est l'illustration du témoignage d'un ami de l'auteur qui a été agent social dans une résidence de ce genre. On suit donc Marc pendant une année. C'est Pôle Emploi qui lui a trouvé ce travail pour lequel il n'a aucune qualification, il est formé pendant 3 jours en doublure avec un collègue. Puis il a la responsabilité, seul, la nuit, de 45 résidents. Bourré d'humour noir, cet ouvrage pose une bonne question : à quel moment peut-on considérer une personne autonome ou en perte d'autonomie ?



LES DÉSERTS MÉDICAUX

L'accès à un médecin traitant (majoritairement un médecin généraliste) devient de plus en plus difficile, y compris dans les centres urbains. Les différentes mesures mises en place n'ont pas inversé la situation qui s'est considérablement aggravée entre 2010 et 2022 et le risque que se poursuive cette aggravation est grand, la moyenne d'âge des médecins généralistes étant élevée, et nombre d'entre eux proches de la retraite.

Il existe également une inégalité d'accès territoriale : en France métropolitaine, les écarts de densité en médecine entre les départements les plus défavorisés et les départements les mieux dotés sont de l'ordre de 1 à 2 et même de 1 à 3 pour les médecins généralistes.

La répartition des installations n'est pas équitable sur l'ensemble du pays et ne garantit plus un égal accès aux soins de la population : c'est la rupture du pacte républicain.

Dans son rapport, le Sénat note que : «La carte des déserts médicaux épouse les dynamiques économiques et démographiques locales, marquant une opposition



entre les centres urbains, à l'exception des petites centralités, et leurs périphéries urbaines et rurales : ce sont les mêmes territoires qui cumulent les difficultés, en matière de mobilité, d'accès au numérique et aux services publics».

«Aujourd'hui, les déserts médicaux concernent une commune sur trois : entre 9 et 12% de la population française vit dans un désert médical, soit 6 à 8 millions de personnes».

Alors que la demande de soins progresse à cause du vieillissement de la population, le nombre d'installations de médecins est en baisse de 10% entre 2010 et 2021.

Source : Conseil de l'ordre.

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS, LE SÉNAT DÉNONCE L'OPACITÉ

DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Le 6 juillet dernier, après cinq mois d'investigations, la commission d'enquête du Sénat sur la pénurie de médicaments a présenté son rapport.

Il dénonce l'opacité du secteur et «des mesures insuffisantes pour endiguer le phénomène» et déplore «des dispositifs d'aides mis en place depuis 2020 décevants, voire inadaptés». C'est le moins qu'on puisse dire.

Selon l'Institut national du cancer, une quarantaine de médicaments essentiels en oncologie ont fait l'objet de tensions importantes, voire de pénuries répétées.

Les MITM (Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur), les plus concernés sont les anti-cancéreux, les anti-infectieux, les anesthésiants, les médicaments du système nerveux central (épilepsie, Parkinson) ainsi que les médicaments dérivés du sang.

La situation dans ce domaine continue de s'aggraver : il y avait 44 ruptures de stock constatées en 2008 et 530 pour l'année 2017.

Cela n'empêche pas Sanofi qui a supprimé entre 2008 et 2018, 2 814 postes de chercheurs et a abandonné les secteurs peu rentables, d'empocher les cadeaux fiscaux du gouvernement. En 2020, les entreprises pharmaceutiques ont empoché 10% des montants attribués dans le cadre du Crédit impôt recherche (CIR), soit 710 millions d'euros...

Par ailleurs elles bénéficient de la manne du Plan France Relance, un gadget lancé par le président de la République soit disant pour relocaliser la fabrication des médicaments dans l'hexagone. Là encore sans aucune contrepartie...

Les tensions en approvisionnement de médicaments ne sont pas nouvelles. En 2021, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a reçu 2 160 signalements pour ruptures ou risques de rupture soit cinq fois plus qu'en 2016. On en comptait 89 en 2010.

En 2022, l'Agence nationale de sécurité du médicament a reçu plus de 3 700 signalements de rupture de stock et déclarations de risque de rupture : une hausse de plus de 73% en un an et même 8 fois plus qu'en 2014.

Selon l'étude BVA réalisée pour France Assos Santé en mars 2023, 37% des Français ont été confrontés à des pénuries en pharmacie.

Des chiffres qui ne doivent rien au hasard mais aux choix des industriels qui, selon le rapport du Sénat, «remettent en cause les intérêts de santé publique».

La responsabilité de l'industrie chimique et pharmaceutique dans notre dépendance, en particulier vis-à-vis de l'Asie, est écrasante dans la production des étapes de fabrication des médicaments essentiels comme ceux à base de paracétamol.

En 2020, la France a importé pour 23,2 milliards d'euros de médicaments, soit 13,7% de plus qu'en 2019. La molécule active de 80 à 90% des médicaments commercialisés en France provient d'Asie !

À ces tensions sur les approvisionnements s'ajoute la pénurie du personnel en pharmacie : 1 740 officines ont disparu en 10 ans et il manque 15 000 pharmaciens en France selon les syndicats professionnels.

Et si on délocalisait nos vieux ?

Source : « Libération » du 13.03.2013, Nathalie Versieux

Selon l'article, ils étaient des milliers de retraités allemands dépendants que leur famille plaçait un beau jour derrière l'ancien rideau de fer, faute de moyens pour financer un établissement allemand.

Selon les estimations de l'époque, 10 000 personnes étaient concernées. La plupart vivaient en Hongrie (7 000) et en République tchèque (3 000) ou en Slovaquie, trois pays où vivaient de fortes minorités allemandes avant la Seconde guerre mondiale, mais aussi en Espagne et même en Thaïlande.

À l'époque, avec 1 200 euros de pension en moyenne, bien des retraités ne pouvaient payer les 3 000 € mensuels dans une maison de retraite pour personnes dépendantes en Allemagne.

L'article indiquait qu'en Allemagne, la prise en charge dans une maison de retraite coûtait en moyenne trois fois plus cher qu'en Europe de l'Est, ainsi, en Hongrie, en Slovaquie ou en Pologne, une maison de retraite coûte environ 1 100 €

euros par mois pour une personne dépendante. Avec une toute petite retraite de 600 à 800 € par mois, et les 700 € de l'allocation dépendance, les retraités allemands pouvaient ainsi faire face au coût de leur prise en charge.

L'article soulignait que les caisses d'assurance maladie allemandes, qui prennent en charge une partie des frais des maisons de retraite en République fédérale, avaient depuis longtemps perçu les atouts des établissements tchèques, slovaques, polonais ou hongrois. Les deux principales caisses publiques, AOK et Barmer, se disaient «ouvertes» sur la question.

La Thaïlande ou les Philippines accueilleraient également de plus en plus de retraités allemands. Mêmes principes que pour les délocalisations d'usines : là-bas, le «coût du travail» est plus faible.

Une partie de ces retraités partent pour avoir accès à des soins moins chers, d'autres subissent cette délocalisation. En particulier les personnes atteintes de maladies dégénératives, parfois inconscientes de ce transfert. Pendant longtemps, le secteur de l'hébergement de personnes âgées a fonctionné en Allemagne grâce à l'emploi massif de travailleurs non qualifiés venus de l'Est. Et

payés moins cher.

L'Allemagne comptait 2,3 millions de personnes dépendantes, ce nombre de personnes devrait doubler d'ici à 2050 sous l'effet de la pression démographique, pour atteindre 4,7 millions, soit un Allemand sur quinze. Dans le même temps, le déficit en personnel soignant qualifié continuera de se creuser. À l'époque de rédaction de l'article, une étude de la Fondation Bertelsmann estimait qu'il manquerait 500 000 aides-soignants dans les maisons de retraite allemandes en 2030. La loi européenne interdit pour le moment aux organismes d'assurance de signer directement des contrats avec des maisons de retraite en dehors de l'Europe. Mais face à la situation, la législation pourrait évoluer.

Et demain, tous les retraités européens, dépendants ou malades, seront-ils contraints de passer leurs vieux jours en Grèce ou au Bangladesh ? Sur ce sujet également, faudra-t-il s'inspirer du «modèle allemand» ?

.....
Pour en savoir plus sur cette question :
<https://www.liberation.fr/planete/2013/03/18/l-allemande-bat-en-retraite-vers-l-est-889478/>

<https://www.welt.de/wirtschaft/article110328510/Wenn-deutsche-Omas-in-die-Slowakei-fliehen-muessen.html>

<https://basta.media/Et-si-on-delocalisait-nos-vieux>

<https://www.theguardian.com/world/2012/dec/26/german-elderly-foreign-care-homes>

REMBOURSEMENT DES SOINS DENTAIRES : BAISSÉ DE 10%

La direction de la Sécurité sociale a rendu son verdict : le remboursement des soins dentaires par l'Assurance maladie passera de 70% à 60% à compter du 1^{er} octobre 2023. Une baisse qui n'est pas sans conséquences puisqu'elle représente 500 millions d'euros par an qui devront être pris en charge par les mutuelles, les complémentaires santé et les prévoyances, entraînant de fait une hausse des cotisations pour les assurés.

Marie-Laure Dreyfuss, déléguée générale du Centre technique des Institutions de prévoyance a déclaré que cette décision «aura mécaniquement des conséquences sur les cotisations». Séverine Salgado, directrice santé à la Fédération nationale de Mutualité française, quant à elle, a estimé à 2% de

dépenses supplémentaires pour les mutuelles sur l'année à venir. Par conséquent, la part du ticket modérateur (les dépenses restant prises en charge par les patients) va augmenter de 30% à 40%. Un surcoût qui sera nécessairement répercuté sur les tarifs à la charge des assurés.

Chez les professionnels, cette décision est loin de faire l'unanimité. Le président de la Mutualité française, Éric Chenut, dénonce une mesure «technocratique» dommageable et délétère dans l'égalité de l'accès aux soins.

À son tour, l'Union dentaire (syndicat de la profession dentaire) craint des effets néfastes, considérant que cette mesure dégrade la prévention bucco-dentaire et le pouvoir d'achat des Français.

INTERVENTION FO AU CDCA 49 SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

LUNDI 17 SEPTEMBRE 2023

Nous sommes sollicités pour donner un avis sur le PRS (Projet régional de santé), ainsi que du Cadre d'orientation stratégique (COS) établi pour une période dix ans.

Nous disposons d'une dizaine de documents qu'il a fallu parcourir pour y dégager les éléments qui seraient susceptibles d'améliorer la prise en charge de la population ligérienne (3,6 millions d'habitants) dans tous ces déterminants et censé «réduire les inégalités de santé».

Peut-on en déduire que les propositions soumises à notre avis rompent fondamentalement avec une politique de santé qui a, durant des décennies, et ce au nom de la réduction des dépenses publiques, du numerus clausus, des quotas de formation dans les instituts paramédicaux, s'est traduite par une pénurie médicale, par des milliers de fermetures de lits, de services entiers. Ce n'est pas le cas.

Nous ne trouvons pas les changements profonds pour défendre l'accès aux soins sur l'ensemble des départements et en finir avec le numerus clausus désormais nommé «numerus apertus» et les quotas de formation.

Rappelons que des manifestations massives ont eu lieu en Mayenne pour la défense de l'hôpital de Mayenne il y a deux ans. Plus récemment, des centaines de personnes ont manifesté samedi 9 septembre pour le maintien de la maternité d'Ancenis. La semaine dernière, ce sont les personnels des quatre résidences pour personnes âgées du Val d'Oudon qui se sont mobilisés en grève contre les 22 suppressions de postes annoncées.

Plus précisément, cette politique

évoquée plus haut a conduit, dans la région, à un encadrement médical et paramédical en dessous de la moyenne nationale.

Alors qu'au niveau national on compte 341 médecins pour 100 000 habitants, les Pays-de-Loire n'en disposent que de 299, dont 25% des médecins ont plus de 60 ans.

Quant aux infirmiers, leur nombre est 16% inférieur à la moyenne nationale avec 964 infirmiers pour 100 000 habitants en 2021.

En outre, les densités en professionnels de santé sont toutes très en dessous des moyennes nationales (de -10 à -18%).

Alors que la population ligérienne va augmenter de 18% (+10% au niveau national), tendance qui se confirme jusqu'en 2070, parallèlement à cette augmentation, la population régionale vieillit, les plus de 65 ans passant de 20% de la population totale de la région en 2018 à 30% en 2070.

Quant aux personnes âgées de plus de 90 ans, de 34 000 aujourd'hui, leur nombre serait de 66 000 en 2027, soit un quasi doublement prévu en 15 ans.

40% des 213 000 personnes de 80 ans des Pays-de-Loire vivent seules à leur domicile. 19% d'entre elles vivent en EHPAD.

La perte d'autonomie concernerait 85 000 personnes âgées dépendantes et ce nombre dépasserait 100 000 à l'horizon 2030 (ces données figurent page 10 du COS).

Face à ce constat, nous est-il proposé d'accompagner et de prendre en charge la dépendance grandissante avec le renforcement des structures ad hoc ?

Non, au nom de «l'adaptation de l'offre médico-sociale dans un contexte de contrainte financière forte», il faudrait notamment redéployer des places d'EHPAD vers des

Nous revendiquons pour le secteur des personnes âgées

- Maintien et construction des établissements nécessaires pour prendre en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes
- Renforcement des services à domicile
- Recrutement massif de personnels qualifiés : 1 salarié pour 1 résident
- Titularisation des contractuels dans le public et CDIisation dans le privé
- Augmentation des départs en promotion professionnelle
- Augmentation immédiate des salaires

places de SSIAD et autres dispositifs d'aide à domicile !

À cet égard, le COS décide (page 23) que : «Si la majorité des personnes les moins dépendantes étaient à l'avenir accueillies en établissement non médicalisé ou accompagnées à domicile par des services, alors l'offre d'EHPAD de demain, à condition de s'y préparer, serait en mesure d'apporter des réponses adaptées pour faire face à la croissance attendue du nombre de personnes âgées les plus dépendantes. Cette offre permettrait alors de disposer d'un plateau complémentaire de ressources pour soutenir la vie à domicile de ces personnes».

Nous ne pouvons souscrire à de telles orientations, même si nous savons que 90% des Français préféreraient adapter leur domicile plutôt que d'avoir à le quitter si leur état de santé se dégrade. Nous savons tous qu'à un moment les structures ad hoc sont indispensables. Le virage domiciliaire est un mirage pour s'adapter aux contraintes financières.

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

28. Assemblée générale de l'UDR-FO d'Eure-et-Loir le 28 mars 2023

L'assemblée s'est tenue en présence de Michel Moussay qui représentait le bureau national de l'UCR-FO et d'Éric Jarry, secrétaire de l'UD-FO.

Après le mot de bienvenue du président Pierre Gigou, le rapport d'activité présenté par la secrétaire, Colette Delannoy, a été adopté à l'unanimité ainsi que le rapport financier (qui avait reçu quitus de la commission de contrôle).

Puis le tiers sortant du CA a été renouvelé.

Ce fut ensuite au tour de Michel Moussay de faire le point sur les principaux dossiers auxquels les retraités sont confrontés (pouvoir d'achat, accès aux soins, prise en charge de la dépendance...)

Enfin, Éric Jarry est intervenu pour rappeler le combat engagé par notre confédération contre la réforme des retraites allongeant la durée de cotisation et reculant l'âge de départ de deux ans.

À l'issue de cette réunion, les participants se sont retrouvés pour prendre en commun le repas fraternel.

24. Assemblée générale de l'UDR-FO de Dordogne le 22 juin 2023

L'assemblée est présidée par Paul Barbier, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO.

Retour sur la place importante tenue par les retraités dans le combat contre la réforme des retraites. Rappel sur la place de l'UCR qui fédère toutes les structures de retraités FO au sein de la confédération et son travail pour maintenir l'unité sur la base des revendications de tous les retraités au sein de l'intersyndicale nationale (G9) qui s'est construit en 2014 pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. FO y milite pour l'indexation des pensions sur les salaires.

Paul Barbier informe sur la situation catastrophique des Ehpads et sur la décision de la CE de l'UDR de rédiger un «Livre noir» sur la perte d'autonomie et les difficultés d'accès aux soins des retraités.

Enfin une discussion s'est menée sur la création par l'UCR d'une commission sur la construction des sections départementales de retraités et les liens avec les UDR. Un nouveau conseil d'administration a été élu avec 7 retraités de santé, FO-com, DDE, organisme sociaux, SNCF, impôts. L'assemblée lui a donné mandat pour ouvrir la discussion avec les retraités FO du département et renforcer ses rangs.

84. Assemblée générale de l'UDR-FO du Vaucluse le 22 juin 2023

L'assemblée s'est tenue sous la présidence de Jean-Luc Bonnal, secrétaire général de l'UD-FO du Vaucluse, qui est revenu largement sur la mobilisation menée pendant près de six mois contre la réforme Macron des



retraites, mobilisation dans laquelle les retraités se sont fortement impliqués aux côtés des actifs. «La réforme est promulguée, mais il est hors de question de tourner la page», a précisé Jean-luc Bonnal.

Ensuite, Jacques Fassie, président de l'UDR a dressé un bilan de l'activité de l'UDR, et remercié Laure Lambertin, secrétaire de l'UDR et Jean-Pierre Coffy, trésorier, pour le travail effectué.

Après avoir salué la mobilisation des retraités FO, le président a en particulier fait état des campagnes locales qui ont été menées par l'UDR, comme par exemple celle contre le parking payant de l'hôpital d'Avignon. Il a précisé en conclusion que le fond de la réforme des retraites était, pour les capitalistes, de récupérer les 330 milliards de cotisations.

Les échanges qui ont suivi ont permis, comme il se doit chez FO, que chacun puisse donner son point de vue sur les six mois de mobilisation, en particulier sur la question de la grève générale.

Avant que le rapport de trésorerie ait été adopté à l'unanimité, le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Après que les instances de l'UDR aient été renouvelées par un vote unanime, Alain Collard pour le bureau national de l'UCR a salué fraternellement l'assemblée. Il a ensuite développé les positions de l'UCR sur le pouvoir d'achat, sur le projet de loi de la société du bien vieillir, qui ne répond d'aucune manière aux revendications vitales, en particulier l'absence de création d'emplois

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

tant en EHPAD qu'à domicile, sur la protection sociale complémentaire, et a terminé sur la nécessité de garder nos adhérents quand ils partent à la retraite. La résolution générale a été adoptée à l'unanimité. L'assemblée s'est terminée autour d'un apéro et d'un civet de porc délicieux.

74. Assemblée générale de l'UDR-FO de Haute-Savoie le 7 septembre 2023

Ouverte par Stéphane Renaud, secrétaire général de l'Union départementale, l'assemblée de rentrée de l'UDR-FO de Haute-Savoie a été animée par Paul Barbier, ecrétaire généra-adjoint de l'Union confédérale des retraités. Paul est revenu sur tous les sujets d'actualité et sur les préoccupations des retraités, pouvoir d'achat et inflation galopante en tête, problèmes d'accès aux soins, dépendance..., et n'a pas oublié de revenir sur la bataille des retraites, précisant que la réforme Macron, rejetée par 71% de la population (et 94% des actifs) n'avait pas été votée, véritable déni de démocratie. De nombreux camarades sont intervenus à la suite de l'introduction de Paul : un grand scepti-



cisme unanime s'est manifesté sur l'appel à la journée d'action du 13 octobre, et la marche unitaire du 23 septembre contre les violences d'État, pour la justice sociale a été citée par de nombreux camarades, manifestant ainsi la tradition à FO de pouvoir aborder tous les sujets librement. L'assemblée s'est terminée sur la nécessité de mener une campagne active pour l'augmentation des pensions, et de participer en nombre à la conférence en défense de la Sécu le 19 octobre à Annecy, qui sera co-animée par notre camarade Didier Hotte.

Communiqué

MÉPRIS ET PINGRERIE ou comment La Poste traite ses agents retraités

«...La Poste subit les effets de la crise économique...» (extrait du courrier adressé par La Poste aux postiers retraités domiciliant leur pension sur un compte à La Banque Postale). [...]

Les avantages bancaires accordés aux postiers retraités – prime fidélité annuelle, cotisation gratuite Adésio – seraient «une charge financière [...] devenue trop lourde». (Extrait du même courrier)

Nous sommes curieux de connaître le niveau de cette charge financière. Mais La Poste se fait discrète et ne donne aucun chiffre dans son dossier.

Peut-être parce que le montant doit en être si ridicule-ment bas – à peine quelques petites dizaines de millions d'euros ! – que le rendre public dévoilerait le vrai visage de ces patrons qui font du social leur marque de fabrique. Vrai visage qui est celui des représentants de la seule finance ! Mais rien à voir avec un chiffre d'affaires en milliards d'euros ! [...]

Donc les postiers retraités vont être spoliés de ces maigres avantages pour « assurer la pérennité (du) modèle économique » de La Poste.



Mais quel est-il ce modèle économique : réduction du nombre de bureaux de poste de plein exercice ; automatisation à marche forcée des opérations clients et tant pis pour ceux qui ne peuvent pas suivre ; aggravation des conditions de travail des facteurs, des distributeurs à force de réorganisations... et des salaires toujours aussi bas, ce qui se traduit par des difficultés à recruter ! Les postiers retraités sont, pour leur grande majorité, restés fidèles à leur entreprise plus vécue comme une famille et ont domicilié leur pension là où était versé leur traitement/salaire : le compte-chèque postal devenu La Banque Postale. Fidélité bien mal récompensée... pour des économies de bouts de chandelles ! Méprisés, les postiers retraités sont poussés à voir une autre banque ! C'est ce que cherchent les dirigeants de La Poste peu intéressés par les petites pensions/retraites de la majorité de leurs ex-postiers ! Un dernier mot sur le peu de considération des patrons de cette entreprise à l'égard des anciens : le courrier reçu ces jours derniers a été posté avant la tenue du comité technique convoqué pour avis le 4 juillet 2023. Mépris à l'égard des retraités et doigt d'honneur aux organisations syndicales. Lesquelles vont émettre un avis, non sur un projet, mais sur une chose déjà faite !

Paris, le 28 juin 2023

Agir pour préserver l'équilibre de vie des aidants

Avec l'allongement de la durée de vie, le recul de l'âge de la retraite..., tout le monde peut devenir aidant.

- Se reconnaître aidant et s'informer
- Prendre du temps pour soi
- Rester chez soi ou choisir un autre lieu de vie
- Gagner en qualité de vie au travail

Pour en savoir +

Tél. 0 969 361 043

www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain